

Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de

T Juice Icy Paradise

produit:

Autre identifiant: Aucun

Identificateur unique

Y5R0-001P-J00Q-PG6T

de formule (UFI):

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

ELECTRONIC CIGARETTES Usages du produit:

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GUILAB Nom de l'entreprise:

Adresse de

l'entreprise:

100 AVENUE DU GENERAL LECLERC 93500 PANTIN

Contact: Nataniel Houri

Adresse e-mail:

contact@e-guilab.fr

Téléphone de

0980082250

l'entreprise:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone 0980082250

en cas d'urgence:

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Classe et catégorie de Ce matériel ne satisfait pas aux critères de classification énoncées par le Règlement (CE) n°

danger: 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Mention

Aucun

d'avertissement

complémentaire:

Mention de danger Aucun

Information

EUH208, Contient Citral, Furaneol, Geranyl acetate, Methyl cinnamate, beta-Pinene, d-

Limonene, omega-Pentadecalactone. Peut produire une réaction allergique.

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseil de prudence Aucun





Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

Pictogrammes Aucun

2.3. Autres dangers

Autres dangers Sensitisers declared on a CLP

Citral, Furaneol, Geranyl acetate, Methyl cinnamate, beta-

Hazard Label: Pinene, d-Limonene, omega-Pentadecalactone

Hydrocarbon Concentration %: 0,0000%

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

| Nom | CAS | CE | N° de registre REACH | % | Classification du Règlement (CE) n°1272/2008 | Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA. |
|---|------------|-----------|-------------------------|--------|---|--|
| 2-isopropyl-N,2,3- trimethylbutyramide | 51115-67-4 | 256-974-4 | | 12.00% | Acute Tox. 4;H302,- | oral: ATE = 490 mg/kg bw |
| d-Limonene | 5989-27-5 | 227-813-5 | | 0.87% | Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 3; H226-H304-H315- H317-H400-H412,- | M = 1 |
| Methyl cinnamate | 103-26-4 | 203-093-8 | | 0.29% | Skin Sens. 1B;H317,- | oral: ATE = 2610 mg/kg bw |
| omega- Pentadecalactone | 106-02-5 | 203-354-6 | | 0.24% | Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2;H317-H411,- | |
| Geranyl acetate | 105-87-3 | | | 0.14% | Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 3; H315-H317-H412,- | |
| Citral | 5392-40-5 | 226-394-6 | | 0.11% | Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2- Skin Sens. 1;H315- H317-H319,- | dermal: ATE = 2250 mg/kg bw |
| beta-Pinene | 127-91-3 | 204-872-5 | | 0.10% | Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 1; H226-H304-H315- H317-H410,- | M = 1 |
| Furaneol | 3658-77-3 | | | 0.03% | Acute Tox. 4-Skin Corr. 1B-Eye Dam. 1-Skin Sens. 1A;H302-H314- H317,- | oral: ATE = 1608 mg/kg bw |

Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

| Nom | CAS | CE | N° de registre REACH | Classification du Réglement (CE) n°1272/2008 | Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA. |
|------------------|---------|-----------|-------------------------|--|--|
| Propylene glycol | 57-55-6 | 200-338-0 | | 80.21% | |



Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Sortir du site d'exposition, se mettre à l'air frais, se reposer et consulter un médecin.

Exposition des yeux: Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si

les symptômes persistent.

Exposition de la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un

médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible

Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

libération:

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.



Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à distance de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Utiliser dans des espaces correctement ventilés. Interdiction de boire, de manger ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ELECTRONIC CIGARETTES: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

| Ingrédient | CAS | CE | Description | Valeur |
|-------------------|---------|-----------|-------------------------------------|--------|
| Descridence about | 57-55-6 | 200-338-0 | LEP R.U., valeur à long terme, ppm | 150 |
| Propylene glycol | | | LEP R.U., valeur à long terme, mgm3 | 474 |

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les



Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique/Couleur: **Purple** Odeur: **Exotic Fruit Seuil Olfactif:** Non déterminé Point de fusion / point de congélation: Non déterminé Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et Non déterminé

intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Non déterminé Limites inférieure et supérieure d'explosion Non déterminé

> 70 °C Point d'éclair;

Non déterminé Température d'auto-allumage: Température de décomposition: Sans objet pH: Non déterminé Viscosité cinématique: Non déterminé Solubilité: Non déterminé Non déterminé

Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur

log):

Pression de vapeur: Non déterminé Densité et/ou densité relative: Non déterminé Densité de vapeur: Non déterminé Non déterminé Caractéristiques des particules:

9.2. Autres informations Aucune disponibilité

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.





Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Ce matériel ne satisfait pas aux critères de classification des dangers pour la santé en vertu du Règlement (CE) n° 1272/2008.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Toxicité Aiguë:

remplis.

4083 Toxicité aigue par voie orale

Toxicité aigue par voie cutanée Non applicable Toxicité aigue par inhalation Non disponible.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Corrosion/irritation cutanée:

remplis.

Lésion oculaire grave/irritation Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

oculaire: remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

remplis.

Mutagénicité sur les cellules Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

germinales: remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Cancérogénicité:

remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Toxicité pour la reproduction:

remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas STOT-exposition unique:

remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas STOT-exposition répétée:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Danger par aspiration:

remplis.

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

| Ingrédient | CAS | CE | LD50/ATE Vo | LD50/ATE Voie cutanée | LC50/ATE Inhalation | LC50 Voie |
|---|------------|-----------|-------------|-----------------------|------------------------|--------------------|
| 2-isopropyl-N,2,3- trimethylbutyramide | 51115-67-4 | 256-974-4 | 490 | Non disponible. | Non disponible. | Non disponible. |

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.



Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Non disponible. 12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible. 12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés de perturbation Non applicable

endocrinienne

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | 14.1. Numéro ONU | 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | 14.3. Classe (s) de danger pour le transport | Sous-risque: | 14.4. Groupe d'emballage |
|-------------------------|------------------------|--|---|--------------|-----------------------------|
| Règlement type de l'ONU | Non classé | - | - | - | - |
| IMDG | Non classé | - | - | - | - |
| ADR,RID,ADN | Non classé | - | - | - | - |
| ICAO TI | Non classé | - | - | - | - |

14.5. Dangers pour l'environnement Elle n'est pas dangereuse pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre Aucun supplément

par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non classé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (WGK): 2



Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations»

Légende des révisions:

Non applicable

Code des abréviations:

| Abréviation | Signification | | |
|-------------------|---|--|--|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4 | | |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 | | |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 | | |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 | | |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 | | |
| Asp. Tox 1 | Danger par aspiration, catégorie de danger 1 | | |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1 | | |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 | | |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, catégorie de danger 3 | | |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. | | |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. | | |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. | | |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. | | |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. | | |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. | | |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. | | |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. | | |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | | |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | | |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | | |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. | | |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. | | |
| P240 | Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. | | |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. | | |
| P242 | Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. | | |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. | | |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. | | |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. | | |
| P264 | Se laver soigneusement après manipulation. | | |
| P270 | Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit. | | |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. | | |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. | | |



Version: 1 (08/08/2023)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: T Juice Icy Paradise

Version: 1

| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
|---------------|---|
| P301/310 | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P301/312 | EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P301/330/331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P302/352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P303/361/353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. |
| P304/340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305/351/338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P330 | Rincer la bouche. |
| P331 | NE PAS faire vomir. |
| P333/313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P337/313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| P362 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P370/378 | En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Foam, Produit chimique sec, Le dioxyde de carbone. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| P403/235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu et le conteneur dans un site d'élimination approuvé, conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1 |
| Skin Sens. 1A | Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A |
| Skin Sens. 1B | Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B |
| t | + |

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.

